



Nouveau Bauhaus européen Prix 2023

GUIDE DU CANDIDAT

L'initiative du nouveau Bauhaus européen invite tous les Européens à imaginer et construire ensemble un avenir durable et inclusif, qui soit beau pour les yeux, l'esprit et l'âme.

En créant des passerelles entre différents horizons, en recoupant les disciplines et en s'appuyant sur la participation à tous les niveaux, le nouveau Bauhaus européen inspire un mouvement visant à faciliter et à orienter la transformation de nos sociétés selon trois valeurs indissociables:

- la **durabilité**, depuis les objectifs climatiques jusqu'à la circularité, l'ambition «zéro pollution» et la biodiversité;
- l'**inclusion**, de la valorisation de la diversité à la garantie de l'accessibilité et du caractère abordable;
- l'**esthétique et la qualité de l'expérience** pour les citoyens par la conception, les émotions positives et les avantages culturels.

La Commission européenne a lancé l'initiative fin 2020 pour rapprocher les communautés et relier le pacte vert pour l'Europe à notre quotidien et à nos espaces de vie.

Les deux premières éditions des prix du nouveau Bauhaus européen en 2021 et 2022 ont montré que les communautés locales pouvaient se réunir et trouver des solutions créatives qui améliorent nos vies. Au cours des deux dernières années, les prix ont récompensé l'excellence et la créativité dans la mise en œuvre du nouveau Bauhaus européen et ont mis en évidence des projets, des idées et des concepts remarquables (plus de 3 000 candidatures ont été reçues au total) qui ont continué d'inspirer l'élaboration de l'initiative.

Comme en 2022, les prix 2023 seront décernés dans quatre catégories, fondées sur les axes thématiques de transformation qui guident l'exécution du nouveau Bauhaus européen¹:

- **se reconnecter à la nature;**
- **retrouver un sentiment d'appartenance;**
- **donner la priorité aux lieux et personnes qui en ont le plus besoin; et**
- **adopter une réflexion à long terme sur le cycle de vie dans l'écosystème industriel.**

¹ Les catégories expriment la vision exposée dans la [communication](#) de la Commission européenne sur le nouveau Bauhaus européen, qui s'appuie sur les contributions des parties prenantes au stade de la conception de l'initiative selon une approche ascendante.

L'édition 2023 des prix acceptera les candidatures provenant des **Balkans occidentaux**² en plus des États membres de l'UE.

L'année 2023 est l'Année européenne des compétences. Dans ce contexte, l'édition 2023 des prix comportera également un volet thématique supplémentaire **sur l'éducation et l'apprentissage**.

Toutes les candidatures devraient refléter de manière exemplaire le triangle de valeurs du nouveau Bauhaus européen, à savoir la durabilité, l'inclusion et l'esthétique/la qualité de l'expérience, tout en plaçant la participation et la vision des communautés locales au cœur du processus.

Dans chacune des quatre catégories, le concours comporte trois volets distincts:

- volet A: les «**champions du nouveau Bauhaus européen**» seront consacrés à des projets existants et achevés affichant des résultats clairs et positifs;
- volet B: les «**étoiles montantes du nouveau Bauhaus européen**» seront consacrées aux concepts présentés par de jeunes talents âgés de 30 ans et moins. Les concepts peuvent se trouver à différents stades d'élaboration, allant d'idées assorties d'un plan clair au stade du prototype;
- volet C: Les «**champions de l'éducation du nouveau Bauhaus européen**» seront consacrés à des initiatives axées sur l'éducation et l'apprentissage. Tant les projets achevés que les initiatives ayant un niveau minimal de maturité sont admissibles.

Dans chaque catégorie et pour chaque volet, un lauréat sera sélectionné par un jury d'experts (soit 12 lauréats au total). Pour chaque volet, un lauréat supplémentaire sera choisi par un vote du public parmi les quatre catégories (soit un total de trois prix attribués sur la base des votes du public). Les lauréats recevront le prix du nouveau Bauhaus européen lors d'une cérémonie officielle organisée par la Commission européenne.

LES QUATRE CATÉGORIES



Se reconnecter à la nature

Nous allons nous intéresser à des exemples stimulants de beaux projets durables et inclusifs qui rapprochent les gens et les communautés de la nature, qui contribuent à régénérer les écosystèmes naturels et à prévenir la perte de biodiversité ou qui invitent les gens et les communautés à repenser leur relation avec la nature dans une perspective centrée sur la vie, plutôt que sur l'humain.

Ces exemples peuvent consister en la transformation physique de certains lieux pour montrer comment un environnement bâti et des

² Albanie, Bosnie-Herzégovine, Kosovo*, Macédoine du Nord, Monténégro et Serbie.

*Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

espaces publics nouveaux, rénovés ou revitalisés peuvent **contribuer à la protection, à la restauration ou à la régénération des écosystèmes naturels** (y compris les cycles du sol et de l'eau) et de la **biodiversité**. L'utilisation de **solutions et de matériaux fondés sur la nature** pourrait être une dimension importante de la transformation physique.

La transformation devrait aussi favoriser l'inclusion sociale, par exemple en tenant compte du caractère abordable et de l'accessibilité du lieu, y compris des principes de conception universelle, en faisant de la **préservation et de la restauration de son environnement** une tâche commune pour l'ensemble de la communauté, ou en utilisant des **zones vertes comme connecteurs** entre des espaces communs et partagés situés dans différentes localités. La transformation devrait apporter aux communautés des avantages en matière de qualité de l'expérience, par exemple en tenant compte des traditions et du patrimoine culturels locaux, des besoins locaux et, dans le cas du volet C, des besoins et objectifs en matière d'éducation et d'apprentissage.

Les exemples peuvent aussi montrer comment des événements, des activités, des procédures et des produits peuvent **véhiculer un sentiment ou une expérience d'appartenance à la nature et entraîner un changement de perspective vis-à-vis de celle-ci**. Il peut s'agir d'initiatives de voisinage, d'initiatives au niveau local, d'initiatives artistiques et de festivals, etc.

Pour le volet C, les exemples peuvent inclure des initiatives en matière d'éducation et d'apprentissage qui véhiculent un sentiment d'appartenance à la nature ou un changement de perspective à son égard. En outre, pour le volet C, ils peuvent consister en de nouveaux programmes pluridisciplinaires, de nouveaux programmes d'études, une méthodologie pédagogique, des boîtes à outils, etc.

Retrouver un sentiment d'appartenance

Nous allons nous intéresser à des exemples stimulants de beaux projets durables et inclusifs qui contribuent à faire naître un sentiment d'appartenance, qui donnent un «esprit» ou un «sens» aux lieux, aux communautés ou aux produits et qui célèbrent la diversité.

Les exemples peuvent consister en la transformation physique de certains lieux pour montrer comment un environnement bâti nouveau, rénové, remis à neuf ou revitalisé peut **établir un lien avec le patrimoine et les traditions historiques locaux ou avec les caractéristiques locales liées aux réalités démographiques contemporaines, aux dynamiques culturelles et artistiques et aux styles de vie**. Ils peuvent également illustrer la façon dont les processus de revitalisation peuvent contribuer à **rétablir le sentiment d'appartenance ou à façonner des ambitions orientées vers l'avenir pour les communautés au niveau local ou régional**. La réaffectation d'espaces en vue d'échanges

2



intergénérationnels positifs et la création d'une communauté pourraient être des dimensions importantes.

Les exemples peuvent également consister en la création de produits, de processus ou de modèles commerciaux qui **s'appuient sur la culture, les traditions, les connaissances pratiques et l'artisanat locaux ainsi que sur la diversité et la créativité contemporaines**. Il peut s'agir de mode, de mobilier ou d'architecture d'intérieur, mais aussi de produits alimentaires ou d'autres éléments de la vie quotidienne qui véhiculent un sentiment d'appartenance à une échelle locale.

Pour le volet C, les exemples peuvent consister en de nouveaux programmes pluridisciplinaires, de nouveaux programmes d'études, une méthode pédagogique, des boîtes à outils, etc. En outre, pour le volet C, s'appuyer sur la culture et l'artisanat locaux peut également impliquer la transmission de connaissances, de savoir-faire et de compétences traditionnels.

Donner la priorité aux lieux et personnes qui en ont le plus besoin

3



Nous allons nous intéresser à des exemples stimulants de beaux projets durables et inclusifs qui contribuent à répondre aux besoins des territoires, des communautés et des personnes qui nécessitent une attention particulière et urgente en raison de caractéristiques économiques, sociales ou physiques spécifiques.

Les exemples peuvent consister en la transformation physique et la revitalisation de territoires et de lieux, y compris de petits villages, de zones rurales, de villes en déclin, de quartiers de villes décadents, de zones désindustrialisées, de lieux qui accueillent des réfugiés ou de lieux qui visent l'accès pour tous. Il peut s'agir de la mise en place de **projets de logements sociaux et temporaires** ambitieux ainsi que de la **reconversion, de la rénovation et de la réhabilitation de bâtiments et de leur environnement afin de lutter contre la ségrégation et l'isolement**. Les exemples peuvent également répondre aux besoins particuliers des groupes et des personnes les plus vulnérables, par exemple **fuyant un conflit armé, exposés au risque d'exclusion ou de pauvreté ou en situation de sans-abrisme**.

Les exemples peuvent également illustrer la façon dont l'application avancée du principe de «**conception universelle**» à la transformation de l'environnement bâti permet de répondre aux problèmes d'accessibilité pour les personnes handicapées ainsi que de faire face aux facteurs de vieillissement.

D'autres propositions peuvent montrer comment les **services communautaires**, les nouvelles façons de rassembler diverses communautés (par exemple, configuration multigénérationnelle) ou diverses fonctions (logement, inclusion sociale, etc.) peuvent apporter de **nouvelles solutions pour répondre à des besoins**

spécifiques. Les exemples peuvent également inclure des modèles de propriété et des modèles commerciaux tels que des **régimes antispéculatifs, des modèles coopératifs ou des investissements à impact.**

En ce qui concerne le volet C, les besoins des personnes qui nécessitent une attention particulière et urgente peuvent être pris en compte par des moyens de formation et d'apprentissage. Les exemples peuvent également montrer comment la formation et l'apprentissage peuvent contribuer à rassembler diverses communautés et différentes générations.



Créer un écosystème industriel circulaire et soutenir une réflexion sur le cycle de vie

Nous allons nous intéresser à des exemples stimulants de beaux projets durables et inclusifs qui contribuent à la transformation des écosystèmes industriels en vue de pratiques plus durables dans un esprit de circularité, en tenant compte des aspects sociaux pertinents.

Les exemples peuvent consister en la transformation d'éléments de chaînes de valeur spécifiques depuis l'approvisionnement en matières premières jusqu'au recyclage de déchets dans divers écosystèmes, depuis le secteur de la **construction jusqu'aux secteurs du textile et du style de vie** (ameublement, design, etc.). Dans ce sens, de nouveaux processus, de nouveaux matériaux, des **solutions et des produits fondés sur la nature** obtenus de manière durable ou de nouveaux modèles commerciaux apportant des avantages clairs en matière de durabilité et de circularité, ainsi qu'en matière de qualité de vie pour tous et de conception universelle, pourraient être des exemples pertinents. Les aspects du caractère abordable et de l'inclusion sociale devraient être intégrés en conséquence sous cette catégorie.

Les exemples peuvent promouvoir de nouveaux modèles économiques, en particulier dans l'**économie sociale et de proximité et les investissements à impact.** Ils peuvent également inclure des initiatives qui, grâce à la transformation de l'écosystème ou des processus industriels, ont également contribué au développement socioéconomique général de la localité ou de la région. Les exemples peuvent aussi consister en des méthodes, outils ou guides qui facilitent l'(auto)évaluation des performances en matière de circularité de divers types de produits et services.

En ce qui concerne le volet C, les exemples peuvent également consister en des projets portant sur les connaissances et les compétences, ainsi que les **besoins d'apprentissage et de formation associés, requis en vue de la transformation de l'écosystème industriel vers une plus grande durabilité et une plus grande circularité.**

COMMENT POSER SA CANDIDATURE?

Les candidatures aux prix du nouveau Bauhaus européen doivent être soumises par l'intermédiaire de la plateforme consacrée. Les projets achevés (volet A) ou les concepts (volet B), ainsi que les initiatives relevant du volet C sur l'éducation et l'apprentissage, doivent être décrits en détail dans le formulaire de candidature correspondant.

Le formulaire de candidature doit préciser de quelle manière le projet, le concept ou l'initiative reflètent les **trois valeurs du nouveau Bauhaus européen**. Il devrait également inclure des éléments correspondant aux **critères d'admissibilité et d'attribution**, qui diffèrent légèrement pour chaque volet (voir ci-dessous).

Chaque candidature ne peut être déposée que pour une seule catégorie et un seul volet. Chaque candidat peut déposer plusieurs candidatures pour autant qu'elles soient liées à des projets, concepts ou initiatives différents.

La période de candidature débutera le **6 décembre** et s'achèvera le **31 janvier à 19 heures CET**.

Les candidatures peuvent être modifiées et mises à jour tant qu'elles sont à l'état de projet. Veuillez ne pas attendre le dernier moment pour soumettre votre candidature afin d'éviter des problèmes de dernière minute, tels que des retards dans le chargement des pages qui pourraient survenir lors de la clôture des soumissions. Seules les candidatures soumises avant la date limite officielle seront prises en considération par le comité d'évaluation.

EN QUOI CONSISTE LE PRIX?

Dans chaque catégorie, dans chacun des volets du concours, les lauréats recevront une somme d'argent (un lauréat par catégorie pour chaque volet sélectionné par le jury et un lauréat par volet sélectionné par le vote du public, soit 15 lauréats au total):

- **30 000 EUR** pour les lauréats des «champions du nouveau Bauhaus européen» et des «champions de l'éducation du nouveau Bauhaus européen», et
- **15 000 EUR** pour les lauréats des «étoiles montantes du nouveau Bauhaus européen».

Outre une somme d'argent, chaque lauréat d'un prix bénéficiera d'un kit de communication fourni par la Commission (par exemple, promotion sur les médias sociaux et les sites web de la Commission, production d'une courte vidéo et soutien à la promotion des projets).

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Toutes les **candidatures** aux prix du nouveau Bauhaus européen devront satisfaire aux critères suivants:

1. Les candidats peuvent être des résidents de l'UE ou de pays tiers pour autant que leurs projets soient mis en œuvre dans l'UE ou dans les Balkans occidentaux.

2. Des règles spéciales s'appliquent à certaines entités [par exemple, les entités faisant l'objet de mesures restrictives de l'UE en vertu de l'article 29 du traité sur l'Union européenne (TUE) et de l'article 215 du traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE)³ et les entités couvertes par les lignes directrices 2013/C 205/05 de la Commission⁴]. Ces entités ne sont pas autorisées à participer à quelque titre que ce soit.
3. La candidature doit être déposée par:
 - a) pour le volet A: la ou les personnes ou l'organisation ou les organisations (ville ou région, donateur, organisateur) qui sont habilitées à représenter le projet;
 - b) pour le volet B: la personne ou le groupe de personnes qui est l'auteur du concept. Pour ce volet, tous les candidats doivent être âgés de 30 ans au maximum le dernier jour de l'appel à candidatures. La candidature peut également être soumise par une organisation, pour autant que tous les représentants de cette organisation participant à la création du concept en question aient moins de 30 ans;
 - c) pour le volet C: la ou les personnes ou l'organisation ou les organisations qui seraient l'auteur ou le représentant de l'initiative.
4. Le candidat ne doit pas se trouver dans une ou plusieurs des situations d'exclusion prévues à l'article 136 du règlement financier⁵.
5. Le candidat sera seul responsable en cas de recours portant sur les activités menées dans le cadre du concours.
6. Le nom du représentant légal doit être indiqué.

En outre, toutes les **candidatures** aux prix du nouveau Bauhaus européen devront satisfaire aux critères d'admissibilité suivants:

7. La candidature doit être déposée sur la plateforme en ligne au plus tard le 31 janvier 2023 à 19 h 00 CET.
8. Les candidatures doivent être rédigées en anglais.
9. Étant donné que le double financement est strictement interdit, les candidatures couvrant des projets qui ont déjà reçu un prix de l'UE (récompense monétaire financée par l'UE) ne peuvent pas participer au concours.
10. Les candidatures concernant des projets, concepts ou idées qui ont déjà bénéficié d'un financement public, y compris de la part de l'UE (par exemple une subvention), sont admissibles pour autant que ceux-ci n'aient pas remporté un autre prix financier de l'UE.
11. La candidature doit comporter les informations de base et les crédits pour le travail ou le concept, ainsi que:
 - a) pour les volets A et C: au moins six photographies assorties d'indications sur les droits d'auteur et de l'autorisation pour la Commission européenne de les utiliser. Pour les projets et initiatives qui ne peuvent pas être présentés par

³Veillez noter que le *Journal officiel de l'Union européenne* contient la liste officielle et, en cas de conflit, son contenu prévaut sur celui de la [carte des sanctions de l'UE](#).

⁴Lignes directrices [2013/C 205/05](#) de la Commission relatives à l'éligibilité des entités israéliennes établies dans les territoires occupés par Israël depuis juin 1967 et des activités qu'elles y déploient aux subventions, prix et instruments financiers financés par l'UE à partir de 2014 (JO C 205 du 19.7.2013, p. 9).

⁵**Article 136** [[L 2018193FR.01000101.xml](#) [europa.eu](#)].

photographies, d'autres types de représentation visuelle peuvent être utilisés (graphiques, dessins, etc.);

- b) pour le volet B: au moins une photographie ou représentation visuelle du concept assortie d'indications sur le droit d'auteur et de l'autorisation pour la Commission européenne de les utiliser.
12. La candidature doit consister en un formulaire de candidature intégralement complété, tel qu'il figure sur le site web. Tous les champs obligatoires doivent être dûment complétés. Chaque candidat doit signer la déclaration de confidentialité qui accompagne le formulaire de candidature.
 13. Les candidats doivent indiquer clairement dans leur formulaire de candidature la catégorie de prix et le volet pour lesquels ils introduisent une candidature.
 14. Le même projet, le même exemple, le même concept ou la même initiative ne peut pas être soumis pour plusieurs catégories ou pour différents volets.
 15. Le ou les mêmes candidats peuvent soumettre plusieurs candidatures pour différentes catégories ou différents volets, mais ces candidatures doivent être différentes (projets, concepts ou initiatives) (voir le point 13 ci-dessus). Une même candidature n'est pas autorisée deux fois; Les candidatures multiples liées au même projet, au même concept ou à la même initiative déposées sous différentes catégories ou différents volets ne seront pas autorisées.
 16. Toutes les candidatures doivent être liées à un lieu/territoire précis, avoir un groupe cible clair et un ou plusieurs objectifs clairement définis.
 17. Pour tous les volets, les projets, concepts et initiatives qui n'auront pas de reproductibilité dans différents contextes ne sont pas admissibles. On entend par «reproductibilité» la possibilité de mise en œuvre ou d'application dans une localité différente de celle d'origine.
 18. Les candidatures doivent satisfaire aux exigences suivantes en matière de maturité (avancement de la mise en œuvre), qui doivent être attestées par des documents joints au formulaire de candidature:
 - a) les projets relevant du volet A doivent déjà avoir été entièrement achevés au moment de la candidature. Par «entièrement achevés», on entend qu'aucun composant du projet n'est manquant (qu'il s'agisse de composants physiques/tangibles ou intangibles). Les procédures, les outils, les modèles commerciaux, les méthodes, etc., doivent avoir été entièrement développés au moment de la candidature. Les projets pour ce volet doivent avoir été mis en œuvre ou appliqués dans au moins un cas précis;
 - b) les concepts présentés dans le cadre du volet B peuvent se trouver à différents stades d'élaboration, allant du stade du concept premier à celui du prototype, et ils doivent être accompagnés d'un plan de développement décrivant les prochaines étapes prévues pour leur élaboration, leur promotion ou leur mise en œuvre, en particulier au cours de l'année suivant la candidature;
 - c) les initiatives relevant du volet C peuvent être achevées ou se trouver à différents stades d'élaboration, mais un niveau minimal de maturité est requis. Le niveau minimal de maturité est attesté par l'engagement des parties prenantes ou des promoteurs de projets à mettre en œuvre le concept dans la pratique et par une méthodologie/approche claire.

19. La candidature doit comporter des éléments démontrant le niveau de maturité, les résultats, l'état d'avancement de la mise en œuvre, variables pour chaque volet, accompagnés des pièces justificatives appropriées jointes à la candidature:
- a) pour le volet A, la candidature doit détailler les résultats obtenus et les réalisations des projets achevés, par exemple rapport d'évaluation, rapport final du projet, certification pertinente, etc;
 - b) pour le volet B, la candidature doit comprendre un plan de développement détaillant les étapes prévues pour la poursuite de l'élaboration et de la mise en œuvre du concept;
 - c) pour le volet C, la candidature doit décrire la méthodologie ou l'approche utilisée et démontrer un engagement à mettre en œuvre le projet dans la pratique (le niveau de maturité de l'initiative), par exemple rapport à mi-parcours, permis de construire, convention de subvention, lettre de soutien, accord de partenariat, etc.
20. Les candidatures admissibles qui n'ont reçu aucun prix du nouveau Bauhaus européen dans aucun des volets et catégories des précédentes éditions du prix du nouveau Bauhaus européen peuvent à nouveau être soumises pour le même projet, le même concept ou la même initiative, pour autant qu'elles tiennent compte des critères applicables décrits dans le présent guide du candidat.

Précision concernant les initiatives admissibles pour le volet C «Champions de l'éducation du nouveau Bauhaus européen»

Nous vous invitons, experts, intellectuels, acteurs, voisins, ministres, étudiants, éducateurs ou chercheurs, à nous rejoindre pour vous faire entendre en faveur de projets esthétiques, durables et ouverts à tous, qui constitueront la base de nos futurs modes d'apprentissage et de pensée.

Pour le **volet C**, sont admissibles les projets axés sur la transformation des lieux d'apprentissage et d'enseignement, physiques ou non, qui relient un lieu à des méthodes pédagogiques innovantes et à la communauté locale. Nous recherchons des idées de projets en cours ou nouvelles dans les domaines de l'éducation, de l'apprentissage (formel et non formel), de la formation, de la jeunesse et des connaissances qui reflètent les valeurs du nouveau Bauhaus européen (durabilité, esthétique, inclusion) et visent à transformer:

- **un lieu physique** d'enseignement et de connaissance;
- **les méthodes d'apprentissage ou celles permettant d'acquérir des connaissances** ou l'importance accordée à l'éducation et à la connaissance;
- le **lien avec la communauté locale** et au-delà;
- la promotion de **nouveaux programmes pluridisciplinaires**, etc.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive.

Si l'objectif final est de combiner ces trois dimensions de la transformation, les projets élaborés dans le cadre du volet C devraient avoir un niveau minimal de maturité.

Le **niveau minimal de maturité** est illustré par l'engagement des parties prenantes ou des promoteurs de projets à mettre en œuvre l'initiative dans la pratique et par une méthodologie/approche claire.

L'éducation et l'apprentissage tant formels que non formels sont considérés comme admissibles au titre du volet C, ce qui signifie que la composante d'apprentissage doit être intentionnelle, mais qu'elle ne doit pas nécessairement se dérouler dans un cadre formel.

Lorsqu'une initiative concerne la transformation physique de lieux, celle-ci peut impliquer la transformation de lieux d'enseignement et d'apprentissage, tels que les écoles, les garderies, les établissements d'enseignement supérieur, les bibliothèques, les terrains de jeux, les centres communautaires, etc.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

Le classement final et la sélection des lauréats seront confirmés par le comité d'évaluation, qui se compose de membres de la Commission européenne assumant l'entière responsabilité du bon déroulement et du résultat du concours.

L'évaluation de la qualité des candidatures sera effectuée par des experts externes indépendants sur la base des critères d'attribution ci-après. Un maximum de 100 points sera attribué pour la qualité de la proposition. Une note minimale de 50 % est requise pour chaque critère. Seules les propositions répondant à ce seuil peuvent figurer sur la liste des finalistes.

Critères d'attribution pour tous les volets (A, B et C):

- a) Le caractère exemplaire en ce qui concerne les trois **valeurs fondamentales** du nouveau Bauhaus européen (**45/100 points**):
 1. la **durabilité** (au sens environnemental, par exemple les modes de conservation, la réflexion sur le cycle de vie et la régénération);
 2. l'**inclusion** (dans ses différentes dimensions, allant de l'accessibilité et du caractère abordable pour tous aux systèmes de gouvernance inclusifs, en passant par les principes de la conception universelle ou les nouveaux modèles de société);
 3. l'**esthétique et la qualité de l'expérience pour les personnes** (grâce à la conception et aux avantages émotionnels/culturels, par exemple en établissant un lien avec les qualités d'un lieu, en favorisant un sentiment d'appartenance grâce à des expériences significatives ou en intégrant de nouvelles valeurs culturelles et sociales durables).
- b) Le caractère exemplaire en ce qui concerne les trois **principes de fonctionnement** principaux du nouveau Bauhaus européen (**30 points/100**):
 1. le **processus participatif** (participation des citoyens et des communautés à la conception et à la mise en œuvre du projet);
 2. l'**engagement à plusieurs niveaux** (diversité des parties prenantes);
 3. l'**approche transdisciplinaire** (diversité des domaines de la connaissance).
- c) **La dimension innovante** par rapport aux pratiques courantes. (**10 points/100**)
- d) Le potentiel élevé de **transférabilité et de reproductibilité** (par exemple, de la méthodologie) dans différents contextes. (**5 points/100**)

Critères d'attribution spécifiques à chaque volet:

Pour le volet A: les champions du nouveau Bauhaus européen

- e) Les **résultats, réalisations ou incidences** démontrés de la proposition par rapport à ses objectifs et aux attentes dans le cadre de la catégorie concernée. Il s'agit également des avantages du projet pour les bénéficiaires directs et indirects. Les concepts devraient offrir des solutions locales aux défis mondiaux. **(10 points/100)**

Pour le volet B: les étoiles montantes du nouveau Bauhaus européen

- e) La pertinence, la qualité et la crédibilité du **plan de développement du concept**, avec une attention particulière pour les étapes envisagées au cours de l'année qui suit la candidature. Le plan devrait préciser la portée des résultats envisagés et les avantages découlant de la mise en œuvre du concept pour les bénéficiaires directs et indirects. Les résultats et les avantages devraient être précisés par rapport aux objectifs du concept et aux attentes dans le cadre de la catégorie concernée. Les concepts devraient offrir des solutions locales aux défis mondiaux. **(10 points/100)**

Pour le volet C: les champions de l'éducation du nouveau Bauhaus européen

- e) L'ampleur des **progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'initiative**. Il peut s'agir des résultats, des réalisations ou des incidences déjà démontrés du projet par rapport aux objectifs de l'initiative et aux attentes dans le cadre de la catégorie concernée. Il peut également s'agir d'un plan de développement de l'initiative, avec une attention particulière pour les étapes envisagées au cours de l'année qui suit la candidature. Le plan devrait préciser la portée des résultats envisagés et les avantages découlant du projet des bénéficiaires directs et indirects. Les initiatives devraient offrir des solutions locales aux défis mondiaux. En outre, la pertinence démontrée de l'initiative pour la mise au point de nouvelles compétences, en particulier le cadre européen de compétences en matière de durabilité⁶, est un atout.

(10 points/100)

Critères d'attribution supplémentaires

En tenant dûment compte du classement des candidatures sur la base des critères d'attribution énumérés ci-dessus, le jury, lorsqu'il établira sa sélection finale (recommandation des lauréats parmi les finalistes), prendra en considération les critères supplémentaires suivants:

- (i) la diversité géographique;
- (ii) l'équilibre entre les candidatures portant sur une transformation physique de l'environnement bâti («investissements durs») et celles portant sur d'autres types de transformations («investissements souples»);
- (iii) la diversité des contextes (rural ou urbain, petite échelle ou plus grande échelle, etc.).

En ce qui concerne la diversité géographique, le jury veillera à ce qu'aucun État membre de l'UE ou partenaire des Balkans occidentaux participant ne soit représenté plus de deux fois parmi les prix décernés pour toutes les catégories et tous les volets, y compris les prix découlant du vote du public.

⁶<https://education.ec.europa.eu/fr/focus-topics/green-education/learning-for-the-green-transition>

PROCÉDURE DE SÉLECTION

La procédure de sélection des lauréats est organisée et surveillée par un comité d'évaluation composé de représentants de la Commission. Le comité garantira le respect des règles applicables, y compris en ce qui concerne les conflits d'intérêts. Il n'évalue pas les candidatures elles-mêmes.

La procédure de sélection s'effectuera en plusieurs étapes.

1. Contrôle de l'admissibilité (prévu pour février 2023)

Le comité d'évaluation examinera toutes les candidatures pour évaluer leur admissibilité selon les critères énoncés ci-dessous.

2. Évaluation de la qualité (prévue pour mars-avril 2023)

Des experts externes seront sélectionnés par les services de la Commission pour procéder à l'évaluation des candidatures. La Commission européenne publiera un appel à manifestation d'intérêt à la recherche d'experts disposant d'une expertise pertinente avérée en ce qui concerne le nouveau Bauhaus européen (diversité équilibrée d'expertise en matière de durabilité, d'inclusion et d'esthétique), ainsi que dans le domaine de l'éducation. Un équilibre géographique et entre les hommes et les femmes sera également envisagé. Les experts ne peuvent avoir aucun rôle dans les candidatures déposées en vue du concours du prix du nouveau Bauhaus européen.

Les experts sélectionnés évalueront les candidatures et attribueront des points sur la base des critères d'attribution mentionnés ci-dessous. Chaque candidature admissible sera évaluée par deux experts différents.

Pour établir la liste des finalistes, il sera procédé à la sélection des trois candidatures les mieux notées dans chaque catégorie et chaque volet, pour un nombre minimal de 36 finalistes. Si, dans l'échantillon des 36 meilleures candidatures, un État membre de l'UE ou partenaire des Balkans occidentaux donné n'est pas représenté, le projet admissible le mieux noté de ce pays sera ajouté à la liste des finalistes. Cette règle s'applique à condition que le projet ayant obtenu la note la plus élevée dans un pays donné satisfasse à tous les critères d'admissibilité et obtienne une qualité minimale, à savoir au moins 50 % des points dans chaque catégorie des critères d'attribution (voir ci-dessous).

3. Vote du public (prévu pour mai 2023)

Les candidatures des finalistes seront publiées sur le site web et soumises au vote du public, afin de déterminer le lauréat du vote du public dans chaque volet. Le vote du public sera ouvert à toutes les personnes et entités qui souhaiteraient exprimer une voix, pour autant qu'elles possèdent une adresse électronique valide. Le scrutin s'effectuera par l'intermédiaire d'un système en ligne sécurisé. Chaque votant sera invité à voter pour deux candidatures dans chaque volet (soit au total pour six projets finalistes). La candidature ayant obtenu le plus de voix dans chaque volet sera sélectionnée.

4. Évaluation par le jury (prévue pour mai 2023)

Les candidatures finalistes seront évaluées par un jury final d'experts composé de neuf membres. Les experts du jury final seront sélectionnés en vue de garantir une diversité d'expertise équilibrée entre les trois dimensions de l'initiative du nouveau Bauhaus européen (durabilité, inclusion et esthétique), ainsi que dans le domaine de l'éducation. Un équilibre géographique et entre les hommes et les femmes sera également envisagé. Les membres certifieront aussi de l'absence de tout conflit d'intérêts en ce qui concerne les candidatures finalistes.

Le jury final présentera une proposition de projets, concepts et initiatives lauréats dans chaque catégorie et chaque volet, en tenant compte de la qualité des candidatures, ainsi que des **critères complémentaires** définis dans la rubrique «critères d'attribution» ci-dessus.

Le jury final travaillera sur la base du consensus. En cas de divergence d'opinions persistante, des décisions peuvent être prises par une majorité de six experts.

5. Établissement des résultats (prévu pour mai-juin 2023)

Le comité d'évaluation commencera par vérifier la régularité de l'ensemble du processus et examinera les résultats du vote du public ainsi que la proposition du jury final. Il établira la liste des lauréats sélectionnés (un par volet et par catégorie et trois lauréats choisis par le public, soit 15 lauréats au total).

Chaque lauréat ne peut recevoir un prix qu'une seule fois, c'est-à-dire soit par le vote du public, soit par la recommandation du jury. Si les trois lauréats du vote du public figurent sur la liste finale des douze candidatures les mieux notées proposées par le jury final, ils seront remplacés par la deuxième candidature la mieux classée relevant du même volet et de la même catégorie.

La Commission européenne décernera les prix aux lauréats sélectionnés sur la base des recommandations du comité d'évaluation.

Annulation du prix

La Commission peut annuler le concours ou décider de ne pas attribuer le prix dans une ou l'ensemble des catégories, sans obligation d'indemniser les participants, si: a) elle n'a reçu aucune candidature; b) le comité d'évaluation ne peut trouver de lauréat pour chaque catégorie et volet; c) les lauréats ne sont pas admissibles ou doivent être exclus.

Retrait du prix

La Commission peut retirer un prix après l'avoir attribué et récupérer tous les paiements effectués si elle découvre que: a) le lauréat concerné a donné de fausses informations ou recouru à la fraude ou à la corruption pour obtenir le prix; b) le lauréat n'était pas admissible ou aurait dû être exclu; c) le lauréat concerné a gravement contrevenu à ses obligations découlant du règlement de concours figurant ci-dessus.